

## Conditions de livraison Orell Füssli AG

sur le site de la Dietzingerstrasse 3/15  
8003 Zürich

- Orell Füssli AG security printing
- Orell Füssli AG Gruppe
- Orell Füssli Thalia AG
- Delivros Orell Füssli AG
- Orell Füssli AG Verlag
- Orell Füssli Kartographie AG

Adresses supplémentaires en vigueur pour Orell Füssli AG Verlag :

- io Verlag (Industrielle Organisation)
- Juristische Werke
- Navigator
- Scola
- Globi Verlag
- Verlag Huber Frauenfeld
- Atlantis Verlag

Adresse de livraison pour toutes les entreprises de Orell Füssli AG

Zurlindenstrasse 40

8036 Zürich

Numéro de téléphone +41 44 466 72 18

## 1. AVIS DE LIVRAISON

---

Chaque livraison doit être annoncée par écrit à l'adresse E-Mail ci-après, 3 jours ouvrables avant la livraison. Les expéditions n'ayant pas fait l'objet d'un avis seront acceptées en fonction des capacités de disponibilité de la réception de marchandises puis déchargées ou alors seront refusées.

E-Mail: [avis@orellfuessli.com](mailto:avis@orellfuessli.com)

Pour les marchandises dangereuses il faut notamment observer:

- Si des précautions particulières doivent être prises lors du déchargement, cela doit être indiqué au préalable dans l'avis.

## 2. ADRESSES DE LIVRAISON

---

Ramp de livraison

Zurlindenstrasse 40

8003 Zürich

Numéro de téléphone +41 44 / 466 72 18

Sas de livraison

Dietzingerstrasse 15

8003 Zürich

## 3. HEURES DE LIVRAISON

---

- La réception des marchandises chez Orell Füssli AG security printing et de toutes les autres sociétés sises à la Dietzingerstrasse 3/15 est ouverte comme suit:

<b>Lundi</b>	<b>07:00 h – 12:00 h</b>
<b>au</b>	<b>et</b>
<b>Jeudi</b>	<b>13:00 h – 16:00 h</b>
<b>Vendredi</b>	<b>7:00 h – 12:00 h</b>

---

#### 4. ANNONCE SUR LE SITE

---

A la Zurlindenstrasse 40 une sonnerie peut être actionnée ou le numéro de téléphone +41 44 466 72 70 peut être appelé. Une rampe de déchargement ou le sas de livraison sera attribuée au conducteur après l'annonce.

#### 5. EXIGENCES PAR RAPPORT AU TYPE DE VÉHICULE

---

**Rampe de livraison:** Longueur maximale du véhicule 12 m, poids maximum 26 t, adaptation à la hauteur de la rampe 1.07 m

Pour les livraisons sur la rampe, le véhicule doit disposer d'une plate-forme élévatrice car c'est ainsi qu'il est possible d'assurer un processus de déchargement sans heurt.

#### 6. ETAT DE LA LIVRAISON

---

L'unité de transport et l'emballage ne seront acceptés que dans un état impeccable. Lors de dommages manifestes à l'unité de transport par le fournisseur resp. l'expéditeur, nous nous réservons le droit de refuser la livraison ou d'en facturer les coûts correspondants en résultant pour nous.

#### 7. DOCUMENTS DE LIVRAISON

---

Un bulletin de livraison apposé à un emplacement clairement visible doit être joint à chaque livraison, ou nous être remis avant le déchargement de la marchandise.

Le bulletin de livraison doit contenir les données suivantes:

- Nom du fournisseur
- Notre numéro de commande et la position de commande (si possible incl. le code à barres EAN128)
- Notre numéro d'article/ de matériel et notre désignation du matériel
- Charge par matériel
- Le nombre total d'unités
- Nombre de colis
- Nombre par colis
- Poids net et brut de l'expédition totale
- Le nom de l'acheteur OF / OFS
- Pour les marchandises dangereuses, la lettre de voiture doit être pourvue des indications correspondantes (fiche technique relative à la sécurité, classe de danger, nom technique, nom de la substance) et ces indications doivent être indiquées sur le bulletin de livraison.

#### 8. PORTEUR DE CHARGE / EMBALLAGE

---

Pour autant qu'aucune prescription de livraison particulière n'ait été convenue, nous exigeons en principe l'utilisation de palettes EURO (800 x 1200 mm).

Pour le transport de marchandises dangereuses il est à observer:

- Pour le transport de marchandises dangereuses utiliser exclusivement que les emballages ayant été soumis à l'épreuve du type de construction.

Pour les substances destinées à l'impression:

- Palette ayant les dimensions 750 x 850 mm, hauteur d'entrée min. 12 mm sans Entretoisement transversal au sol

Les dimensions spéciales doivent être convenues avec les achats. Celles-ci seront consignées par écrit.

#### 9. ÉCHANGE DE PALETTES CARACTÉRISTIQUES

---

La qualité des palettes Euro utilisées doit être conforme aux normes EPAL. Ne sont échangées que les palettes en provenance du pool de palettes européen, qui du point de vue des dimensions, de la capacité de charge et de l'état correspondent à EPAL.

## 10. DÉSIGNATION DES PALETTES

---

Les palettes doivent de préférence disposer d'une étiquette de désignation avec un lisible EAN Code 128 (voir illustration).



Pour les marchandises dangereuses, il est à observer:

- Tous les colis contenant des marchandises dangereuses doivent être pourvus des symboles de matières dangereuses prescrits apposés de manière bien visible et le contenu doit être désigné clairement en conformité avec les exigences légales.

## 11. PALETTES MIXTES

---

Les palettes contenant différents matériaux doivent comporter des séparations claires au moyen de couches de carton ou palettes et étiquetées en conséquence.

## 12. POIDS À LA LIVRAISON

---

La capacité de charge prescrite doit impérativement être respectée:

- Palette norme Euro = max. 1000 kg

Les envois qui dépassent un poids de 50 kg, doivent être livrés sur palettes à la norme Euro empilables.

Les unités de conditionnement doivent être transportables (conteneurs suffisamment robustes) et ne doivent pas dépasser un poids maximum de 25 kg.

## 13. CONTRÔLE DES MARCHANDISES À LA RÉCEPTION

---

Orell Füssli AG security printing / Orell Füssli Zurich quittance le nombre de colis reçus au transporteur (palettes, colis, etc.).

Le contrôle précis de la quantité est effectué plus tard au moyen des bulletins de livraisons. Les dommages externes devront être confirmés par le transporteur sur les feuilles de route, au collaborateur de la réception de marchandises.

## 14. NON RESPECT DES DIRECTIVES DE LIVRAISON

---

Lors du non-respect de ces directives de livraisons, nous nous réservons le droit de facturer les frais supplémentaires occasionnés au donneur d'ordre/à l'éditeur.